

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 25 juin 2018**

**Convocation du : 13/06/2018**

**Séance présidée par le maire M.Gérard GENTIT**

**Présents : Mme JEUNOT Christine - MM Stéphane BRISBARD- Bernard DEGOIS-**

**Ghislain HOUSER- Christophe HUGUENIN- Pascal CHARDON**

**Absent : Mme WEBER Laurence**

**Absents excusés : MM Jean-Louis CHOPARD – Hervé CAGNON – Laurent JEAMBRUN**

**1. Délibération 2018-20 / Approbation du rapport annuel du service déchet**

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente au conseil municipal,

Le rapport annuel du service déchet de la Communauté de communes du Pays de Maîche

Ce rapport a été diffusé à tous les conseillers municipaux.

Il a été observé une taxe éco supplémentaire sur l'électroménager faisant double emploi avec celle payée lors de l'achat du matériel.

L'exposé entendu, le conseil municipal,

**▣ ADOPTE le rapport annuel 2017 présenté.**

**2. Délibération 2018-21 / Approbation du rapport annuel du SPANC**

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente au conseil municipal,

Le rapport annuel du SPANC

Ce rapport a été diffusé à tous les conseillers municipaux et n'appelle aucune observation

L'exposé entendu, le conseil municipal,

**▣ ADOPTE le rapport annuel 2017 présenté.**

**3. Délibération 2018-22 / Travaux rue Mont Miroir – Demande de subvention**

Le Maire expose au conseil municipal le fait de solliciter une aide financière de l'Etat et du Département pour les travaux de la rue Mont Miroir

#### 4. Délibération 2018-23 / Fixation des prix des terrains pour le lotissement les Frênes II

Le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le prix de vente du m2 pour le lotissement les Frênes II

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Fixe le prix de vente du m2 des terrains pour le lotissement les Frênes II à 60 € TTC**

#### 5. Délibération 2018-24 / Attribution d'indemnité au comptable du Trésor

Monsieur Claude MATTERA nouveau chef de poste en Trésorerie de Maîche, assure les fonctions de receveur municipal des communes et établissements publics locaux.

L'indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire sera donc attribuée à Monsieur MATTERA :

- L'indemnité de conseil aux taux de 100% par an
- Indemnité de confection des documents budgétaires : 31 €

Les conditions d'attribution sont fixées par arrêté interministériel du 16 décembre 1983

#### 6. Délibération 2018-25 / Vente de la parcelle AB265 (ancienne décharge)

Monsieur le Maire expose la demande de Messieurs VALLAT et RENARD

Le conseil municipal :

- Décide de vendre la parcelle AB 265 à Messieurs VALLAT et RENARD au prix de 8€ le m<sup>2</sup>
- Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur

#### 7. Questions diverses

- *Décision modificative N°2*

A la demande de la Sous-préfecture il convient de modifier la section de fonctionnement du budget primitif communal de la façon suivante :

Désignation	Budget avant DM	Diminution sur crédits	Budget après DM
Dépenses : 042 : opération d'ordre entre section	24 850.13	18 800	6050,13
<b>TOTAL D 042</b>			<b>6050.13</b>
Recette : 77 : produits exceptionnels	19 200	18 800	400
<b>TOTAL R 77</b>			<b>400</b>